

Le ministère a tenté l'impossible pour accroître la consommation du poisson au Canada, mais je pense qu'il pourrait encore davantage, surtout en ce qui concerne le poisson salé. Nous savons qu'il n'est pas possible d'expédier du poisson frais dans tout le Canada, mais l'expédition du poisson salé est autre chose. Si l'on faisait une étude de la situation, on pourrait accroître la consommation du poisson dans l'Ouest canadien aussi bien que dans le reste du pays. Depuis quelques années plusieurs enquêtes ont eu lieu sur la vente du poisson salé, mais il me semble qu'elles n'ont guère apporté de résultat. Si j'ai bonne mémoire, une commission s'est rendue aux Antilles pour étudier la question d'organiser la vente du poisson salé et des autres genres de poisson dans ces îles et dans d'autres régions du sud. Cette commission a dû recueillir de nombreux renseignements. Le gouvernement provincial en a aussi recueilli. Je crois donc que le ministère possède déjà assez de renseignements pour n'avoir pas à nommer de commission.

Nous devons nous rappeler que nous avons des commissaires de commerce dans les Antilles, dans l'Amérique du Sud et dans le reste du monde. Ces fonctionnaires pourraient nous accorder une aide considérable de ce côté. Je ne veux aucunement critiquer la conduite du ministre. J'espère que ses efforts seront couronnés de succès et qu'on fera tout ce qui est possible pour venir en aide aux pêcheurs des Provinces maritimes. Je considère que ces gens sont dans une situation plus pénible que les producteurs de blé de l'Ouest dont on nous parle tant en cette enceinte. Je n'ai pas entendu un seul député des Provinces maritimes critiquer la dépense d'un seul dollar destiné à aider les producteurs de blé de l'Ouest canadien. Nous reconnaissons que la chose est nécessaire, jusqu'à un certain point, mais je crois qu'un relevé des dépenses dans les différentes parties du pays, ferait constater que, pour chaque dollar dépensé pour venir en aide aux cultivateurs ou aux pêcheurs des Provinces maritimes, on a dépensé au moins de cinq à dix dollars pour l'Ouest canadien. Le Gouvernement a beaucoup aidé les autres parties du pays. Ces jours derniers encore nous avons adopté un bill accordant un boni aux producteurs de fromage. Ce boni ne rapportera pas un sou aux Provinces maritimes; nous n'en profiterons aucunement. Si l'on peut aider cette industrie dans nos trois provinces maritimes, j'en serai certainement très heureux; je le souhaite ardemment. Le Gouvernement devrait venir en aide à ces hommes qui en ont tant besoin.

M. GREEN: Les gens du littoral du Pacifique seront-ils représentés dans cet office de conserve? Bien que nous produisions moins de poisson de conserve que le littoral de l'Atlantique, je ne crois pas que cette commission soit bien utile aux pêcheurs du littoral du Pacifique si ces derniers ne sont pas représentés dans cette commission.

L'hon. M. MICHAUD: Le Gouvernement n'a aucunement l'intention d'en exclure aucune région en particulier. Nous n'entendons pas éliminer la possibilité de voir cette commission s'occuper aussi du littoral du Pacifique. Ainsi que l'a dit mon honorable ami, la production du poisson de conserve sur la côte du Pacifique est bien faible. Depuis cinq ans, la valeur annuelle de cette production n'y a guère dépassé \$500,000, alors que sa production de poisson frais a été de 16 millions par année. Sur la côte de l'Atlantique, la valeur de la production du poisson de conserve est égale à environ la moitié de la valeur de la production du poisson frais.

M. GREEN: Quelle est la valeur de la production sur la côte de l'Atlantique?

L'hon. M. MICHAUD: La moyenne annuelle de la production est estimée à un peu plus de 3 millions de dollars, mais elle a déjà été de 8 millions. Je ne puis promettre à mon honorable ami que le littoral du Pacifique sera représenté dans cet office, mais nous n'avons pas l'intention de soustraire cette région à l'application de la loi. Ainsi qu'il est dit dans le projet de résolution, il sera possible de constituer des comités consultatifs. Que la Colombie-Britannique représentée ou non à l'office, ou au comité consultatif de cette région, ses intérêts seront protégés tout aussi bien que ceux de n'importe quelle autre partie du pays.

M. GREEN: Cette loi sera-t-elle d'application à la côte du Pacifique?

L'hon. M. MICHAUD: Le poisson salé de la côte du Pacifique pourra tomber sous le coup des dispositions de cette mesure; on n'a aucunement l'intention de l'exclure.

M. GREEN: Le ministre a affirmé, si je ne m'abuse, que notre production sur le littoral du Pacifique s'établit à un demi-million, tandis que sur celui de l'Atlantique elle s'élève à environ trois millions.

L'hon. M. MICHAUD: A peu près trois millions et demi.

M. GREEN: L'écart n'est pas très considérable et, à mon sens, l'on pourrait facilement accroître le chiffre de notre production sur la côte occidentale.

L'hon. M. MICHAUD: Ce bill ne renferme aucune disposition qui empêche la